

# COMMUNIQUE

## RELATIF AU PERMIS DE CONDUIRE FORMAT CARTE DE CREDIT (DE COULEUR ROSE)

**Le Ministre des Transports**, lors de sa conférence de presse du Lundi 18 Avril 2016, a affirmé que le permis de conduire format carte de crédit était doté d'une puce vide ne contenant aucune information liée à une base de données. C'est l'une des raisons évoquées qui serait à la base de son changement.

Contrairement à cette assertion, la société INTERFLEX AFRICARD CI éditrice du permis de conduire format carte de crédit rose, tient à faire les précisions suivantes :

Conformément à sa convention avec l'Etat de Côte d'Ivoire à travers les décrets et arrêtés :

- Décret N°2002-190 du 02 avril 2002 portant Approbation des documents de concession de service public pour la production des demandes de permis de conduire et des fiches d'examen.
- Décret N°2002-191 du 02 avril 2002 portant Approbation des documents de concession du service public pour la conception, l'exploitation et la rétrocession d'un Système d'information et de gestion des permis de conduire en Côte d'Ivoire (SIGPC)
- Arrêté 383/ MT/CAB du 24 août 2007 portant fixation des caractéristiques du permis format carte de crédit au point 5.2 indique qu' **« une puce électronique qui contient des informations de contrôle compatible avec un système intégré d'information »**.
- L'instauration du permis de conduire format carte de crédit édité par ses soins durant plusieurs années découle de la convention de Vienne du 8 novembre 1968, ratifiée par l'Etat de Côte d'Ivoire le 24 juillet 1985.
- Le permis de conduire format carte de crédit a été produit avec l'imprimerie Nationale de France, son partenaire technique.
- Le Processus d'édition de cette pièce garantie sa sécurité.
- La puce intégrée est une véritable révolution technologique et contient des informations sur un logiciel conçu par INTERFLEX AFRICARD CI, lisibles à partir de nos terminaux disponibles en Côte d'Ivoire.

La société INTERFLEX AFRICARD CI s'insurge contre toutes ces déclarations à des fins inavouées, qui tendent à mettre en cause le permis de conduire édité par ses soins et qui jettent le discrédit sur sa notoriété.

INTERFLEX AFRICARD –CI dont l'expertise se partage sur le continent Africain reste sereine quant à la fiabilité et à l'authenticité de ce permis de conduire format carte de crédit rose.

La société INTERFLEX AFRICARD est disposée à en faire la démonstration devant qui de droit.



**LA DIRECTRICE GENERALE**

**ATTO Yvonne**